

SALLES DES FÊTES  
**ELONA HOUSE**  
📞 98 90 46 40

GUEST HOUSE  
**FENOU**  
Appartements & Chambres meublés  
📞 98 90 46 40

## MÉDIAS AU BÉNIN

P. 03

# “L'Emblème du Jour” fait ses premiers 100 pas

C'est avec une grande émotion faite de gratitude à Dieu, à nos partenaires et divers sponsors, à nos lecteurs et également au personnel de votre journal “L'Emblème du jour” que je saisis mon écritoire pour esquisser cet essai à l'occasion de notre 100 ème numéro. 100 parutions dans la vie d'un quotidien surtout par ces temps de galère, ce n'est pas un pari gagné à l'avance.



## PROCHAINE MANDATURE DE LA HAAC

P. 04-05



# Edouard LOKO nommé président

### - CV du nouveau président

### - Liste et photos des 09 conseillers de l'institution

## LOI SUR LE CODE DE L'AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE AU BÉNIN

**Natacha KPOCHAN** affirme que cette loi est une réponse proactive aux défis actuels et futurs de l'aviation civile

P. 08



## NOUVELLE LOI PORTANT CODE DE L'AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE

**Gérald GBENONCHI** fier du label Patrice TALON

P. 08



Résidences & appartements meublés “FENOU” à Porto-Novo  
Tel: +229 98 90 46 40



Salles des fêtes “ELONA HOUSE” à Porto-Novo  
Tel: +229 98904640



## ASSEMBLÉE NATIONALE

## Les députés votent une loi sur l'aviation civile et commerciale

**C'est à l'unanimité des députés présents et représentés que l'Assemblée nationale a adopté la loi n°2024-29 portant code de l'aviation civile et commerciale en République du Bénin ce mardi 02 juillet 2024 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo au cours de la séance plénière dirigée par le président Louis Gbèhounou VLA-VONOU.**

Par ce vote en présence du garde des sceaux, ministre de la Justice et de la législation, Yvon DÉTCHÉNOU, les parlementaires ont adapté la loi n°2013-08 du 29 août 2013 portant code de l'aviation civile et commerciale aux nouvelles exigences de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Selon le rapport de la Commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme présenté et soumis à l'appréciation des députés en plénière, le présent projet de loi comporte 355 articles répartis en neuf livres. Il s'agit du livre premier relatif aux dispositions générales; du livre II traitant de l'organisme national de l'aviation civile; du livre III consacré aux aéronefs; du livre IV ayant trait aux accidents et incidents d'aviation; du livre V se rapportant à la gestion de la sécurité; du livre VI relatif à la sûreté de l'aviation civile et à la facilitation; du livre

VII consacré au transport aérien; du livre VIII ayant trait aux personnels de l'aviation civile; du livre IX traitant des sanctions et du livre X portant dispositions diverses et finales. Mais à l'issue des débats, seulement 9 livres ont été retenus.

Pour rappel, le rapport a indiqué que l'aviation civile au Bénin est régie par la loi n°2013-08 du 29 août 2013 portant code de l'aviation civile et commerciale. Ce texte voté il y a plus de 10 ans est le seul qui organise cette matière au plan national. Pourtant, le contexte international et sous régional a beaucoup évolué et a entraîné le Bénin dans une dynamique de coopération multilatérale et bilatérale qu'il est indispensable d'intégrer dans la législation nationale suite aux nombreux engagements auxquels il a souscrit.

Ainsi en vue d'adapter la loi n°2013-08 du 29 août 2013 portant code de l'aviation civile et commerciale aux nouvelles exigences de l'Organisation de l'aviation civile internationale, des recommandations ont été faites.

Ces recommandations sont relatives à l'introduction dans la législation nationale de toutes les dispositions pour la mise en œuvre des normes de l'annexe 17 de la convention de Chicago relative à la sûreté de l'aviation civile.



le; à l'intégration des dispositions sur l'émission d'instruments exécutoires supplémentaires (ou d'instructions non exécutoires, s'il y a lieu), la capacité d'application en cas de non-conformité, ainsi que la délégation de pouvoirs pertinente pour l'émission d'instruments exécutoires supplémentaires; au retrait de l'Agence nationale de l'aviation civile de la fonction liée aux enquêtes d'accidents d'aviation dévolue au Bureau enquête-accidents (BEA); à l'introduction dans le code national des dispositions pour la mise en œuvre des normes de l'annexe 13 concernant l'indépendance des enquêtes, la protection des données d'enquête et des sources d'information, le renforcement des pouvoirs et privilèges des enquêteurs, notamment l'accès total sans entrave aux éléments d'enquêtes et leur contrôle total par l'enquêteur responsable de la conduite des enquêtes.

Pour les députés, l'adoption de cette loi permettra de corriger les insuffisances de la loi en vigueur relevées par les instances communautaires et internationales et de s'adapter à l'évolution du contexte international et au développement de l'aviation civile.

Mais avant, ils ont au cours des discussions passé en revue quelques unes de leurs préoccupations. En fait, ils ont cherché à connaître les dispositions prises par le Bénin pour éviter d'éventuels attaques de réseaux terroristes contre notre aéroport; les causes courantes des accidents d'avion. Mieux ils ont voulu s'assurer si le présent projet de loi prend-t-il en compte les drones utilisés pour la surveillance et la prise de vue. De même, les dispositions prises pour

éviter les périls anormaux à l'aéroport de Cotonou font partie également de leurs préoccupations ainsi que les raisons de la création du bureau enquête et accident alors que les accidents d'avions sont rares. Et que fera ledit bureau de façon ordinaire? Y a-t-il une adéquation entre les dispositions pénales prévues dans le projet en étude et celles contenues dans le code pénal ?, se sont enfin interrogés certains députés.

H. O. (SE)



**L'Emblème** du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lembledujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 DÉPÔT LÉGAL N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin  
Email: lembledujour@gmail.com  
Tel: +229 98904640

**PRODUCTION :**  
Ets EMERIC PRODUCTION

**DIRECTEUR DE PUBLICATION:**  
Emeric Joël ALLAGBE  
Tél. : +229 98904640

**CONTACTS SECRÉTARIAT:**  
Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

**REDACTION**  
Emeric Joël ALLAGBE  
Aimé HOUENOU  
Eric OBINTI

**PHOTOS:**  
Benoît Koffi

**MAQUETTE ET GRAPHISME:**  
G. A. DANSOU

## MÉDIAS AU BÉNIN

# “L'Emblème du Jour” fait ses premiers 100 pas

C'est avec une grande émotion faite de gratitude à Dieu, à nos partenaires et divers sponsors, à nos lecteurs et également au personnel de votre journal «L'Emblème du jour» que je saisis mon écritoire pour esquisser cet essai à l'occasion de notre 100<sup>ème</sup> numéro. 100 parutions dans la vie d'un quotidien surtout par ces temps de galère, ce n'est pas un pari gagné à l'avance. Mais nous l'avons fait grâce à vous qui avez placé en nous cette confiance de nous lire chaque jour sur les réseaux sociaux, les kiosques. C'est vraiment une expérience enrichissante! 100 numéros aussi, c'est le moment de faire le bilan et de projeter nos regards dans l'avenir. Parlant du bilan, nous

n'avons pas la prétention de vous satisfaire à 100%. Chaque jour, face aux péripéties de la vie et aux difficultés au métier du journaliste, nous avons fait de notre mieux, et ce avec professionnalisme et observance de notre déontologie, pour vous livrer l'information vraie et juste. La preuve, au cours de la période citée en référence, votre journal « L'Emblème du jour » n'a jamais eu de procès en diffamation ni publier un droit de réponse encore moins un erratum suite à la diffusion d'une information. Nous maintiendrons encore et encore le cap tout en gagnant le pari de vous informer. C'est en fait de la passion. Abordant l'avenir avec beaucoup d'optimisme, nous ferions en sorte de



toujours respecter notre credo. La bonne nouvelle: notre couverture s'étendra de plus en plus sur toute l'étendue du territoire national avec

une équipe professionnelle dévouée à la tâche et surtout très engagée. Mieux, le site de votre journal sera opérationnel dans la jours à venir avec

de nouveaux services. Sur ce, tout en comptant sur votre soutien à nos côtés, maintenant place au travail !

La rédaction

## RÉCONCILIATION EN VUE

# La crise entre le Bénin et le Niger prend un tournant positif

Dans un contexte de tension diplomatique suite au coup d'État survenu en juillet 2023, les anciens présidents béninois Boni YAYI et Nicéphore SOGLO se sont engagés dans une médiation visant à apaiser les tensions entre le Bénin et le Niger. Le mardi 25 juin 2024, ils ont été reçus en audience par le Général de Brigade Abdourahamane TIANI, Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie et Chef de l'État du Niger.

Lors de cette rencontre empreinte de fraternité et de convivialité, ces deux anciens présidents ont plaidé

pour un retour rapide à des relations fraternelles et séculaires entre les deux pays. Sur ce, le Chef de l'État nigérien a donné son accord pour la mise en place d'une commission tripartite afin de rétablir des rapports normaux. Cette commission tripartite sera composée de représentants des gouvernements béninois et nigérien, ainsi que des deux anciens présidents de la République du Bénin.

Cette initiative marque un pas significatif vers la résolution des tensions et le renforcement des liens entre le Bénin et le Niger.

Précieux AGUETON



## PROCHAINE MANDATURE DE LA HAAC

**Edouard LOKO nommé président****- CV du nouveau président****- Liste et photos des 09 conseillers de l'institution**

Le Conseil des ministres réuni ce mercredi 3 juillet 2024 a porté son choix sur Monsieur Édouard Loko pour présider la prochaine mandature de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC). Journaliste de profession, consultant en communication et actuellement Chargé de mission du Président Patrice Talon, M. Loko est une figure bien connue du paysage médiatique béninois.

Déontologie et l'Éthique des Médias (ODEM) et du Conseil National des Patrons de la Presse du Bénin (CNPA-Bénin), M. Loko a également occupé le poste de vice-président de la HAAC lors de la 4ème mandature. Depuis 2016, il met son expertise au service du Président Patrice Talon en tant que Chargé de mission pour la communication média.

**\*Une reconnaissance pour ses services à la Nation\***

**Un parcours riche d'expériences\***

Ancien Président de l'Observatoire pour la

Engagé pour le développement des médias béninois et leur rôle dans la consolidation de la dé-



mocratie, M. Loko a vu ses efforts récompensés en 2021 par son élévation au grade de Grand Officier de l'Ordre Natio-

nal du Bénin. Cette distinction honorifique vient souligner son engagement et son dévouement au service de la Nation.

cet important organe de régulation. Son expertise, son expérience et son engagement font de lui un choix idéal pour conduire la HAAC vers de nouveaux horizons et contribuer à l'édification d'un paysage médiatique béninois encore plus dynamique et professionnel.

Les trois représentants de l'exécutif au sein de la septième mandature de la haute autorité de l'audiovisuel et de la communication ont pour noms: Edouard Cocou LOKO, Roukiatou Bio FAI et Mohamed BARE

\*Liste complète des Membres 7e mandature de la HAAC\*

Edouard Cocou LOKO  
Roukiatou Bio FAI  
Mohamed BARE  
Lionel Gbegonnoudé  
Armand Hounsou  
Basile Tchiboza  
Marcellin Ahonoukoun  
Fernand Gbaguidi  
Gérard N'Tcha N'Da

**\*Un président attendu pour relever les défis de la HAAC\***

Fort de son expérience riche et diversifiée, M. Loko est attendu pour relever les nombreux défis auxquels la HAAC est confrontée. Parmi ceux-ci, figurent la lutte contre la désinformation, la promotion d'un journalisme de qualité et la défense de la liberté d'expression. Les professionnels des médias et l'ensemble des Béninois attendent de sa présidence un dynamisme renouvelé et une gestion éclairée de la HAAC.

**\*Un nouveau chapitre pour la HAAC et l'audiovisuel béninois\***

L'arrivée de M. Loko à la présidence de la HAAC marque l'ouverture d'un nouveau chapitre pour



**PROCHAINE MANDATURE DE LA HAAC (SUITE ET FIN)****CV du tout nouveau Président de l'institution****CURRICULUM VITÆ**

Prénoms: Cocou. Edouard  
 Nom: LOKO  
 Age: 57 ans  
 Profession : Journaliste / Consultant en Communication  
 Tel 97 48 40 91  
 Courriels : lokoedouard@yahoo.com & eloko@presidence.bj

**CURSUS ACADEMIQUE**

- 2011 : Master 2 en Gestion des Entreprises de Presse ( Centre Africain de Formation et de Perfectionnement des Journalistes )
- 1987-1991 : Premier Cycle de l'École Nationale d'Administration de l'UNB, filière Administration Générale et Territoriale .
- 1992 Certificat de formation du CUEJ de Strasbourg
- 1997- Certificat de formation en journaliste a ISSIC à Dakar
- 2001 Certificat de formations en gestion de presse a ISC Abidjan
- 2002 : Certificat de Formateur en Journalisme de l'École Supérieure de Journalisme de Lille
- 1987 Bac L1 ( CEMG Davié Porto-Novo )

**EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE**

- De Mai 2016 à ce jour Chargé de Mission du Président de la République ,responsable de la Communication Media
- 2009-2014 : Conseiller et vice Président élu, à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), Président de la Commission Éthique et Déontologie
- Octobre 2014 à Octobre 2015 : Directeur General Adjoint de EDEN TV et Diaspora FM
- 2016 Communicant du Candidat Patrice TALON pour la Présidentielle
- 1998 à 2008 Fondé et Directeur General du Quotidien Le Progrès
- depuis 2002 Création et direction de l'agence de Communication Tropic Communication
- 1996-1997 : Membre fondateur et Grand Reporter au quotidien Les Échos du Jour
- 1995 -1996 : fondé et directeur de publication de l'hebdomadaire Progrès-Hebdo
- 1994-1995 : Membre fondateur et Rédacteur en chef du premier quotidien du BENIN, Le Matin
- 1992 - Fondateur du mensuel satyrique : Le Marrant

**EXPÉRIENCE ASSOCIATIVE PROFESSIONNELLE**

- 2001 : Président de l'ARME ( Association des Responsables



des Médias )

-2007-2009 : Président du CNPA ( Conseil National du Patronat de la Presse et de l'Audiovisuel )

- 2001-2003 : Président de l'ODEM ( Observatoire de la Déontologie et de l'Éthique dans les Médias
- 2002 : Président du RIAM ( Réseau des Instances Africaines de Régulation des Médias )
- 1992 : membre Fondateur de l'UJPB ( Union des Journalistes de la Presse Privée
- 2002 : Membre Fondateur de l'Union des Professionnels de la Presse Privée
- Depuis 2019 Membre du Conseil d'administration de la SBIR

**PUBLICATIONS**

- 2005 : rédacteur Principal du Guide de Déontologie de la Presse Béninoise
- 2007 : Yayi Boni : l'Intrus qui Connaissait la Maison
- 2012 : Abdoulaye ISSA : Trop tôt a SETTO
- 2021 : Patrice TALON : Président du BENIN

**DÉCORATIONS**

- 2011 : Commandeur de l'Ordre National du BENIN
- 2021 : Grand Officier de l'Ordre National du BENIN

Je certifie exactes toutes les informations ci-dessus

**Edouard LOKO**

## FENOU GUEST HOUSE À PORTO-NOVO

# Les Résidences FENOU, un nouveau cadre élégant pour vos séjours dans la capitale

*(Renseignements et réservations aux 55499999 - 55500707 - 98904640)*

La ville de Porto-Novo dispose désormais de nouvelles résidences entièrement meublées de plus. En effet, pour compléter la vaste chaîne d'hôtellerie présente dans la capitale du Bénin afin de répondre aux exigences de l'écotourisme de la localité, les Résidences FENOU sont disponibles dans les quartiers Djassin Houinvié, Tokpota et Dowa. Incarnation de l'élégance et de raffinements offrant une expérience de séjour incomparable pour les voyageurs

à la recherche de confort et de sophistication, les Résidences FENOU sont composées de chambres salon soigneusement décorées avec des matériaux de qualité supérieure, de meubles élégants et des œuvres d'art locales, fait comprendre la gérante Estelle Akanni. Elles sont construites avec un souci de détails offrant une combinaison parfaite entre élégance contemporaine et touche authentique, avec en leur sein, toutes les commodités modernes. De plus, les



Résidences FENOU, sont situées au quartier Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et dans la von en face de l'église catholique St Paul de Dowa à Porto-Novo. FENOU GUEST HOUSE est composée des appartements VIP meublés, des chambres entièrement ventilées et climatisées, d'une cuisine moderne dans toutes les chambres avec frigo, gaz et cuisinière, d'une chauffe-eau dans toutes les chambres, des salles de

bains privées et luxueuses avec des produits de toilette de haute gamme, d'un compteur à carte personnel pour votre séjour, de télévision à écran plasma et d'un spa de classe mondiale.

Que vous soyez voyageurs pour affaires ou pour le plaisir, les Résidences FENOU représentent le cadre idéal qu'il vous faut. L'accueil est au top et le cadre est agréable.



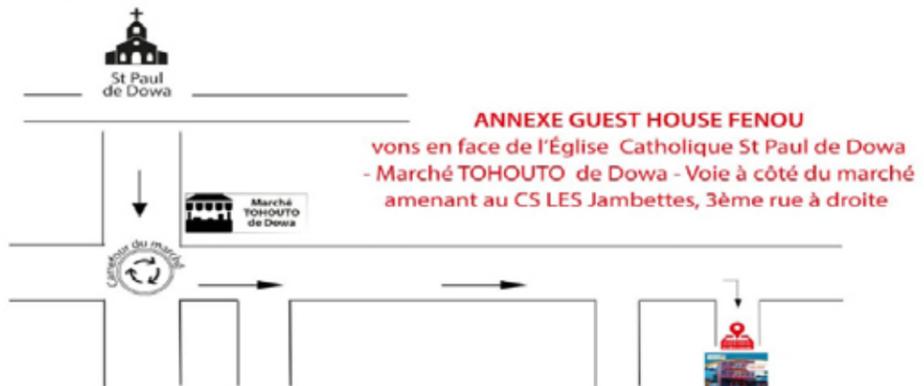
**GUEST HOUSE FENOU**  
Appartements & Chambres meublées  
☎ 98 90 46 40



**NB: Venant de Porto-Novo (Carrefour Ouando) voie pavée Dowa 1<sup>er</sup> carrefour à gauche tout droit dernière von à droite avant carrefour Djassin Houinvié.**



**GUEST HOUSE FENOU ANNEXE**  
Appartements & Chambres meublées  
☎ 98 90 46 40



**ANNEXE GUEST HOUSE FENOU**  
vons en face de l'Église Catholique St Paul de Dowa -  
- Marché TOHOUTO de Dowa - Voie à côté du marché  
amenant au CS LES Jambettes, 3ème rue à droite



# SALLES DES FÊTES ELONA HOUSE

98 90 46 40

ORGANISATION DES CÉRÉMONIES DE PREMIÈRE COMMUNION ET AUTRES EN SAISON DE PLUIES

## Chers clients, faites vite vos réservations à ELONA HOUSE !

En cette période de pluies qui coïncide avec la programmation et l'organisation des cérémonies de première communion, la Direction Générale de ELONA HOUSE passe par ce canal pour informer sa clientèle que des dispositions sont prises pour lui faire passer d'agréables moments.

En effet, chers clients de ELONA HOUSE, face à la forte demande, il serait souhaitable de passer vite au service commercial pour réserver vos salles de fête en fonction de votre calendrier.

Dotées de grande capacité et construites avec la dernière technologie, les salles de fête ELONA HOUSE constituent la meilleure solution pour vous en cette période de pluies surtout avec son groupe électrogène de 40 KVA pour juguler les coupures électriques.

**À ELONA HOUSE, votre satisfaction est notre leitmotiv**

**Passez vite pour vos réservations car une équipe professionnelle vous y attend.**



ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvé non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOUE Guest House à Dowa.

Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640

L'HE GÉRARD GBÉNONCHI\* LORS DES DÉBATS SUR LA NOUVELLE LOI PORTANT CODE DE L'AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE

**«...Ce qui se fait maintenant avec le vote de ce code, c'est pour faire le lit aux réformes qui sont en cours dans le secteur des transports. Et c'est ça le label Patrice TALON...»**

*Le corpus législatif du Bénin s'est enrichi depuis ce mardi 02 juillet 2024 avec le vote de la nouvelle loi portant code de l'aviation civile et commerciale. Ce code est une avancée pour le Bénin dans le secteur du transport aérien, a indiqué le député Gérard GBÉNONCHI. Ce faisant, il va dresser le lit aux réformes du président Patrice TALON plus précisément dans ce secteur, a fait savoir l'élu du peuple. Lire ci-dessous l'intégralité de son intervention.*

«...Merci M.le Président de l'Assemblée nationale. Je ne sais pas si après avoir écouté le colonel YEMPABOU et l'he KPOCHAN, je dois encore parler tant ils ont épuisé mes pen-

sées. Je voudrais m'aligner seulement sur tout ce qu'ils ont dit pour rappeler que depuis 2016, avec le président Patrice TALON et l'ensemble de son Gouvernement, il n'y a nulle part dans le pays où la main ne passe et repasse. On sait que quelqu'un est entrain de toucher le pays; que quelqu'un démontre qu'il aime le pays et qu'il ne va pas le laisser dans l'état où il l'a pris. Je ne vais pas revenir sur les qualificatifs de cet état. Beaucoup l'ont dit et souvent redit. Mais je sais que quand le bilan sera fait en 2026, tel que Patrice TALON l'a dit lui-même au début de son premier mandat, vraiment il sera porté en triomphe. Le Bénin est un pays de plus en plus respecté et un pays de plus en plus moderne; un pays qui se met aux normes inter-

nationales. Un pays qui est respecté aujourd'hui et dont le nom est cité parmi les pays les plus respectables et respectés. Je suis donc convaincu que ce qui se fait maintenant avec le vote de ce code, c'est pour faire le lit aux réformes qui sont en cours dans ce secteur des transports en général avec tout le rêve qui est fait pour ce domaine et c'est ça le label Patrice TALON. Quand il rêve de quelque chose, il prend toutes les mesures pour qu'au moment venu que ce qui est fait, soit vraiment incomparable. Donc avec bonheur, je vais participer à l'étude et au vote de ce code pour doter encore mon pays, le Bénin, d'un nouvel outil qui lui permet de continuer à se moderniser. Merci M. le Président...»



DÉBATS EN PRÉLUDE AU VOTE DE LA LOI SUR LE CODE DE L'AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

**L'he Adeline Natacha KPOCHAN : "Ce projet qui nous a été soumis est à n'en point douter une réponse proactive aux défis actuels et futurs de l'aviation civile dans notre pays."**

*Au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo ce mardi 02 juillet 2024, les députés ont voté à l'unanimité la nouvelle loi portant code de l'aviation civile et commerciale. Prenant la parole lors des débats généraux, l'he Adeline Natacha KPOCHAN, une fois encore, est revenue sur la portée de ce texte de loi qui vient mettre le Bénin en phase avec des normes de l'aviation internationale. Au delà, le vote de ce texte sera profitablement économique pour le Bénin. C'est pourquoi ce nouveau texte est à l'actif de la 9eme législature. Lire ci-dessous l'intégralité de son intervention.*

«...Merci Monsieur le Président de l'Assemblée nationale. Il est extrêmement important pour notre pays de se doter d'un cadre juridique moderne et adapté aux nouvelles exigences internationales de l'aviation civile. Ce projet qui nous a été soumis est à n'en point douter une réponse proactive aux défis actuels et futurs de l'aviation

civile dans notre pays. À la lecture du document, nous nous apercevons qu'il intègre les mesures de sécurité, renforce les protocoles environnementaux et des standards de service élevés pour un secteur aéronautique compétitif et durable. En soutenant ce projet M. le Président, nous affirmons notre engagement à nous aligner sur les standards internationaux. Ceci permettra aussi de stimuler les investissements dans notre pays. Donc ce n'est pas qu'une question de mise aux normes ou de mise à jour. Cela nous sera profitable économiquement. Donc en adoptant ce projet de loi, nous montrons aussi notre engagement envers la communauté internationale et le sérieux que nous montrons depuis quelques années dans notre pays. Une fois encore, il démontre de notre volonté à moderniser nos infrastructures et la réglementation pour répondre aux attentes de la communauté internationale. C'est avec fierté que je soutiens ce projet. Merci Monsieur le Président...»



## CÉRÉMONIE DE SOUTENANCE À KOBASON INSTITUTE

## Un succès pour Apollinaire Sonon et Gloria Adjaho

Fondé il y a plusieurs années, le centre de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en langue anglaise Kobason Institute s'attache à accompagner les adolescents, les jeunes et les adultes dans l'acquisition de compétences en anglais. De nos jours, la maîtrise de l'anglais est devenue un défi mondial incontournable, tant sur le plan social, professionnel que culturel. À l'ère d'Internet, qui a réduit notre planète à un village global, le brassage cultu-

rel, pilier de la dynamique économique en Afrique, rend impérative la maîtrise de cette langue pour s'adapter à l'évolution mondiale. Tel est l'objectif noble que s'est fixé Kobason Institute. L'institut forme dans divers domaines. Le Kids English Fluency class, English Fluency Class (adulte); Préparation au Toefel; Ielts; Toeic; Duolingo English Test. Kobason se rends également disponible pour des services d'interprétation, de traduction et Master Cérémonie.

La session 2023-2024, parvenue à son terme, a été évaluée et sanctionnée par une attestation reconnue tant au niveau national qu'international. La cérémonie de soutenance a eu lieu au siège national du centre Kobason Institute, situé à Missebo von Air Gabon, le vendredi 28 juin 2024. À cette occasion, les apprenants ont été soumis à une évaluation devant un public composé de personnalités éminentes et d'un comité juridictionnel constitué de figures majeures du sys-

tème éducatif et d'experts en langue anglaise.

En ouverture de la cérémonie, le C.e.o Apollinaire Sonon, accompagné de la principale coach Gloria Adjaho, a chaleureusement accueilli les éminentes personnalités, acteurs et professionnels du système éducatif béninois, ainsi que les parents. Il a salué l'assiduité des apprenants et a exprimé sa reconnaissance envers l'ensemble du personnel de l'institut pour leur soutien, leur esprit d'équipe et leur innovation, ainsi que pour leur

professionnalisme, illustré par les résultats remarquables obtenus. Ainsi a-t-il officiellement ouvert la cérémonie de soutenance, marquant la conclusion de la session en cours.

À l'issue des différentes interventions, la proclamation des résultats et la séance de photos de groupe, dans une ambiance conviviale, ont marqué la clôture de cette journée consacrée à l'évaluation des compétences et aux festivités.

Michel Sonon

## DIPLOMATIE BÉNINOISE

## Shegun Bakari rappelle plusieurs ambassadeurs béninois en poste à l'étranger



Le Ministre des affaires étrangères, Shegun BAKARY, a sommé plusieurs ambassadeurs béninois en poste à l'étranger de rentrer au pays.

Shegun Bakari a entamé un mouvement diplomatique général, qui touche plusieurs chancelleries. Selon Bip Radio, « tous les ambassadeurs du Bénin,

en poste depuis un certain nombre d'années, sont rappelés ».

La même source informe que les ambassadeurs concernés ont été informés de leurs rappels et devront rentrer à Cotonou dans les prochains jours. Cependant, il convient de souligner que le ministère n'a pas encore nommé les

successeurs de ces diplomates.

Pour rappel, le diplomate bouge beaucoup au cours de sa carrière en changeant d'affectation une douzaine de fois environ, en restant en général, trois ans dans un même pays. Il est donc rare qu'un ambassadeur reste en poste dans le même pays pendant plus de 3 ou 4 ans.

## AGENCE NATIONALE D'IDENTIFICATION DES PERSONNES (ANIP).

## Le DG Pascal Nyamulinda s'en va et Aristide Adjinaou s'installe

Pascal Nyamulinda n'est plus le Directeur général de l'Agence Nationale d'identification des Personnes (Anip). Il a rendu sa démission ce mardi 02 juillet 2024. L'on ignore pour l'heure les raisons de cette démission mais elle intervient quelques jours

après la suspension de la correction des données nominatives et de numéro de téléphone. D'autres sources renseignent que son remplaçant est déjà connu. Il s'agit de M. Aristide Adjinaou. Ce dernier est un béninois contrairement au démissionnaire qui est un rwandais.



## OPÉRATIONNALISATION DU CHIC

## Les membres du Conseil d'Administration installés

Les membres de l'instance décisionnelle du Centre Hospitalier International de Calavi (CHIC) sont connus. Ils ont été installés le lundi 1er juillet 2024. C'est le Ministre de la Santé, Prof. Benjamin HOUNKPATIN, qui préside le Conseil d'Administration de l'Hôpital.

Le pied déjà à l'étrier, les 6 personnes ressources qui composent le Conseil d'Administration du CHIC en attendant la désignation du Président de la Commission Médicale d'Établissement ont, sans attendre, tenu leur première session ordinaire aussitôt après leur installation. Le temps est sans doute précieux pour ces cadres qui mesurent l'immensité de la tâche.

Dans son discours de prise de charge, le Ministre

de la santé a reprécisé les grands axes de la mission du Conseil d'Administration. « L'hôpital est déjà là et nous avons le défi de le mettre en route. Tout à l'heure, nous aurons notre première session pour nous prononcer sur l'équipe dirigeante de l'hôpital. Nous avons la lourde charge de pouvoir rapidement doter le CHIC d'un budget », a laissé entendre le Ministre de la Santé, Président du Conseil d'Administration du Centre.

Pour le PCA du CHIC, les défis sont à la fois pluriels et urgents. Il en mesure toute la teneur mais espère également pouvoir compter sur ses collègues membres pour réussir avec efficacité la mission. « Nul n'ignore le défi que constitue l'ouverture et la mise en service d'une telle infrastructure avec les dé-



fis relatifs aux ressources humaines mais également aux ressources financières pour l'animer, aux capacités managériales de l'équipe qui sera en charge de la gestion de l'hôpital mais également au défi de l'entretien et de la maintenance de ces équipements techniques. Je prends l'engagement en votre nom que nous saurons mener

la barque du CHIC à bon port », a-t-il souligné.

#### Liste des membres du Conseil d'Administration du CHIC

- Monsieur Benjamin Ignace Bodounrin HOUNKPATIN, Président du Conseil d'administration

- Monsieur Aristide Nounagnon DJIDJOHO, membre  
- Monsieur Hermann Orou TAKOU, membre  
- Monsieur Nounagnon Germain ALOKPO, membre  
- Monsieur Makpéhou Rogatien TOSSOU, membre  
- Madame Agnès BADOU SAVI, membre

## MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES AGROPASTORALES ET ÉCONOMIQUES

## Le FNDA en croisade contre les éléphants blancs

Du 23 juin au 1er juillet 2024, Nicolas AHOUISSOUSSI, Directeur Général du Fonds National de Développement Agricole (FNDA), et Alex SALIHOU ALIDOU, Chargé de Programme Développement Économique Rural et Local de la Coopération Suisse au Bénin, ont conduit une mission conjointe MAEP, Bureau de la Coopération Suisse,

Swisscontact-LARES, ATDA, DDAEP, PNOPPA, PASCIB dans les communes de Natitingou, Tanguiéta, Matéri, Coby, Boukoubé, Bassila, Djougou, Ouaké, Bembereke, N'dali, Parakou. L'objectif est de faire le suivi de la réalisation des infrastructures et travaux dans le cadre de la mise en œuvre des projets des promoteurs agricoles financés.

Le Chef de l'État ne veut pas laisser d'éléphants blancs sous son règne. Le Directeur Général du FNDA non plus. Ce pari de Nicolas AHOUISSOUSSI l'a amené à aller vérifier par lui-même l'évolution des infrastructures et travaux financés par la structure dont il a la charge et par d'autres projets sur ressources de la Coopération Suisse.

Plusieurs chantiers visités. Des constructions de magasins de stockage des produits agricoles ; d'unités de transformation de produits agricoles - notamment le karité en beurre bio, le soja, la mangue séchée - mise en place de marchés à bétail ; tracé de couloir de transhumance ; des aménagements agricoles.

À Koudengou dans l'arrondissement de Péporiyakou

à Natitingou, par exemple, 100 hectares de bas-fonds sont aménagés au profit des coopératives villageoises de producteurs de riz et de maraîchers. À Péporiyakou centre, c'est un projet inédit qui se met en place, la construction de trois unités pour la transformation de mangue séchée, de production de jus de mangue et de mangue fruit.

Au terme des visites, l'équipe technique a affiché une satisfaction car, dans l'ensemble, les travaux avancent bien avec des niveaux de réalisation intéressants. Cependant, quelques réajustements sont à faire pour améliorer leur qualité et assurer une mise en valeur adéquate des infrastructures réalisées. À cet effet, la mission de contrôle

a formulé plusieurs recommandations en direction des entreprises en retard sur le délai contractuel pour se mettre à jour. L'une des recommandations est de relancer ces entreprises par une lettre de mise en demeure de livrer les sites avec l'actualisation des calendriers d'exécution des travaux.

Partout, les bénéficiaires des différents projets n'ont eu de mot pour remercier le FNDA, le Projet d'Appui au Secteur du Développement Rural (PASDER) et leur bailleur de fonds commun, la Coopération Suisse. Stéphanie GUHA, Cheffe suppléante de la Coopération Suisse au Bénin, entend voir nombreux les jeunes et les femmes au cœur de ces projets.

D. R.



# COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 03 JUILLET 2024

Le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 03 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises :

## I- MESURES NORMATIVES

Au titre de ces mesures, il a été adopté le décret portant transmission à l'Assemblée nationale, pour autorisation d'adhésion du Bénin au traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, du 27 juin 2013.

## II- COMMUNICATIONS.

II-1. Contractualisation pour les travaux de construction et le contrôle d'un système d'approvisionnement en eau potable multi-villages à AKPASSI dans la commune de Bantè.

En vue de la réalisation de cette infrastructure, les diligences essentielles dont la mobilisation d'une ressource d'eau abondante et l'élaboration des études techniques d'avant-projet détaillé, ont été déjà effectuées.

La prochaine étape est celle de la construction du système d'approvisionnement en eau potable multi-villages dans un délai de 15 mois.

A cet effet, les consultations ont permis de retenir des entreprises et cabinets qualifiés en vue de l'exécution des travaux de même que le contrôle et la surveillance dans les délais prescrits.

II-2. Recrutement de cinquante (50) officiers et sous-officiers parmi les lauréats des tests psychotechniques, pour diverses formations au profit de l'Armée de l'air au titre des années 2024 et 2025. Dans le cadre du programme d'équipement des Forces armées béninoises, le Gouvernement a acquis des aéronefs au profit de l'Armée de l'air et a déjà planifié l'acquisition d'une nouvelle flotte.

Leur exploitation nécessite la disponibilité d'un personnel technique qualifié en nombre suffisant.

Or, l'effectif des pilotes et techniciens actuellement en formation dans diverses écoles est en deçà des besoins à combler.

Le recrutement de cadres au profit de l'Armée de l'air se fait principalement parmi les lauréats des tests psychotechniques qui s'effectuent tous les deux ans. Ainsi, lesdits tests ont été organisés en décembre 2023 et les résultats sont disponibles.

Le Conseil a donc autorisé le recrutement de 50 d'entre eux au nombre desquels 15 seront formés en qualité d'officiers pilotes, 5 comme officiers des bases et mécaniciens et 30 en tant que sous-officiers techniciens.

II-3. Contractualisation pour les missions de contrôle technique de certains projets du Programme d'Action du Gouvernement.

Au terme d'un processus de consultation lancé par la Société des Infrastructures routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT), les cabinets ayant présenté les meilleures offres répondant aux exigences des termes de référence ont été retenus pour réaliser des missions de contrôle technique durant les phases de conception et d'exécution des travaux.

Ces missions sont relatives, entre autres, à la sécurité des personnes, la solidité des ouvrages, l'accessibilité aux infrastructures des personnes handicapées, le fonctionnement des installations, la vérification des exigences d'isolation acoustique dans les bâtiments autres que d'habitation, la vérification des installations électriques avant mise sous tension, l'isolation thermique et les économies d'énergie dans les bâtiments.

D'une part, sont pris en compte à cet effet, les projets de construction de la Cité financière, du Quartier culturel et créatif de Cotonou, de l'Arena, des hôtels de ville de Cotonou et de Porto-Novo, du siège de la Loterie nationale du Bénin comme de l'Institut national de la Statistique et de la Démographie (INSTaD).

D'autre part, sont concernés les projets de construction de la pri-

son civile de Ouèdo, de l'extension et de la réhabilitation des maisons d'arrêt de Lokossa, Savalou, Abomey, Parakou et Natitingou, ainsi qu'une partie de la prison civile d'Akpro-Misséré.

II-4. Adoption du Programme spécial d'intensification des productions maraîchère et céréalière.

En raison des effets du changement climatique et de la forte chaleur observée entre les mois de janvier et mai, la campagne agricole a été marquée entre autres par une faible production de cultures maraîchères, notamment la tomate, l'oignon, le piment.

Il en résulte que la disponibilité de ces produits s'est faite rare, entraînant un renchérissement de leurs prix sur les marchés.

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'en dépit de la hausse de la production céréalière, en particulier du maïs, les exportations incontrôlées vers les pays de la sous-région, ont également induit une envolée des prix.

En vue d'éviter que ces situations se répètent de façon cyclique, le Gouvernement a retenu un ensemble de mesures pour intensifier durablement les productions maraîchère et céréalière afin d'en assurer la disponibilité et l'accessibilité aux populations.

Un programme spécial est donc mis en place pour apporter et/ou amplifier des innovations technologiques déjà développées par certains projets actuellement en cours d'exécution.

Ledit programme, avec une dotation initiale de 10 milliards de FCFA, favorisera notamment :

l'installation des infrastructures de production agricole telles la culture en milieu contrôlée, la petite irrigation, les équipements et infrastructures de stockage pour minimiser les pertes post-récoltes ;

l'accès aux intrants spécifiques (semences à haut rendement et résistantes au changement climatique, pesticides, engrais minéraux, biostimulants/biofertilisants, etc.) ;

l'adoption des pratiques agricoles durables telles que la gestion in-

tégrée des ressources en eau, la rotation des cultures et la gestion de la fertilité des sols ; le renforcement de la mécanisation agricole.

Toutes ces mesures seront accompagnées du conseil agricole dédié et de la formation des acteurs par leur professionnalisation aux bonnes pratiques de production agricole.

Le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche est instruit à l'effet d'engager toutes les diligences en vue du démarrage effectif des activités pour parvenir aux objectifs fixés.

## III. MESURES INDIVIDUELLES.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

A la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication 7ème mandature :

Membres désignés par le Président de la République : Madame

et messieurs

Roukiatou BIO FAI

Edouard LOKO

Mohamed BARE

Membres désignés par l'Assemblée nationale : Messieurs

Tossou Marcellin AHONOUKOUN

Ahokanou Fernand GBAGUIDI

N'tcha Gérard N'DAH

Membres désignés par les professionnels des médias et par catégorie

Audiovisuel : monsieur Armand

Godonou HOUNSOU

Presse écrite : monsieur Basile

TCHIBOZO

Technicien des télécommunications : monsieur Lionel Astérix To-

djié GBEGONNOUDE

Monsieur Edouard LOKO est

nommé président de l'Institution.

Au ministère de la Santé

Directrice générale du Centre

hospitalier international de Calavi

: Madame Karine ISTIN

Directrice générale adjointe du

Centre hospitalier international de

Calavi : Madame Florence Angélique

Bendi DJETTA.

Fait à Cotonou, le 3 juillet 2024,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Edouard OUIN-OURO.



# ELONA HOUSE



**CHAMBRES MEUBLÉES  
SALLES DE FÊTES**

**SALLES DE FÊTES**

**POUR VOS SÉJOURS  
ET REPOS À  
Porto-Novo**

*Venez  
ici*



**+229 97 90 46 40 / 98 90 46 40**